

**RLM niv 3**

Nom et prénom du cavalier

Nom du cheval

Position:



20m x 40m

**Trot assis**

Temps : entre 4'00 et 4'30

	Mouvements à présenter	Points /10	Coeff	note	Observations
01.	Pas moyen (minimum 20m consécutifs)		X 1		
02.	Pas allongé (minimum 20m consécutifs)		X 1		
03.	Kurzkehrt vers la droite <b>et</b> vers la gauche		x 1		
04.	Epaule en dedans à droite (trot rassemblé) – minimum <b>12m</b> consécutifs		x 1		
05.	Epaule en dedans à gauche (trot rassemblé) – minimum <b>12m</b> consécutifs		x 1		
06.	Appuyer à droite (trot rassemblé)		x 2		
07.	Appuyer à gauche (trot rassemblé)		x 2		
08.	Trot allongé + transitions		x 1		
09.	Galop rassemblé à droite, volte de <b>8 m</b> incluse		x 1		
10.	Galop rassemblé à gauche, volte de <b>8 m</b> incluse		x 1		
11.	Contre-galop à droite (minimum 20m consécutifs)		x 1		
12.	Contre-galop à gauche (minimum 20m consécutifs)		x 1		
13.	Changement de pied en l'air vers la droite		x 2		
14.	Changement de pied en l'air vers la gauche		x 2		
15.	Galop allongé + transitions		x 1		
16.	L'entrée et les arrêts au début et à la fin de la reprise		x 1		
	<b>Total pour l'exécution technique</b> (max. 200 points)				
	<b>Pénalités à déduire</b> (2 points pour chaque erreur – voir R.N. art. 421.2.6.2)				
	<b>Total (points) pour l'exécution technique</b>				

## RLM niv 3



Présentation artistique		Points /10	Coeff	note	Observations
17.	Rythme, énergie et élasticité		x 2		
18.	Harmonie entre le cavalier et le cheval		x 2		
19.	Chorégraphie, utilisation de la piste et créativité		x 2		
20.	Degré de difficulté. Calcul des risques		x 2		
21.	Choix de la musique et son interprétation		x 2		
<b>Total pour la présentation artistique (max. 100 points)</b>					
(*) L'utilisation de demi-points est autorisée tant pour les notes techniques qu'artistiques.					

<b>Total pour l'exécution technique / 2</b>	%
<b>Total pour la présentation artistique</b> Pénalité de temps ( plus de 5'00 ou moins de 4'30 = déduction de 0,5 %) <b>Total pour la présentation artistique</b>	%
<b>Total général</b> (% technique + % artistique)	%
<b>RESULTAT FINAL (total général / 2)</b>	%

Dans le cas où plusieurs concurrents ont le même résultat final, leur classement est déterminé par le score final de la présentation artistique.

Mouvements interdits (se référer également au document « RLM des Ligues – Directives pour les Juges ») :

- Renvers, travers et appuyers au galop
- Zig-zag (c-à-d avec plus d'un changement de direction)
- Séries de changements de pied en l'air
- Tous les mouvements d'un plus haut niveau (sauf si autorisés dans les directives)

Signature du juge:

Copyright ©2020  
Ligue Equestre Wallonie Bruxelles  
Reproduction strictly reserved